

Contribution à l'enquête publique ZAC DUGRAND LAUNAY

Une lecture rapide des différents documents m'amène à faire connaître quelques-unes de mes réactions :

- Je constate, comme les autorités compétentes, que la ville de Chateaugiron n'a pas fait d'effort pour préserver les terres agricoles. Des zones bocagères ou boisées historiquement pour des raisons de mauvaise qualité de terre, ou de propriété bourgeoise, ont été préservées au dépend de terres agricoles de très grande qualité. Aux yeux des agriculteurs de la région, l'exploitation du « Grand Launay » était enviée par tous, propriétaires terriens ou agriculteurs, tant la réussite des cultures étaient apparentes et ce avec une facilité de mise en culture enviable.
- L'argument de la moindre présence du bocage, ne tient pas, je défie quiconque de se souvenir d'un bocage dans ce secteur, la qualité de la terre et des cultures suffisait à maintenir la fertilité de cette zone.
- L'action de « compensation agricole collective » ne ramènera pas la perte de ces sols agricoles, elle servira peut-être à donner bonne conscience à certains. Alors qu'il existe, plusieurs zones commerciales qui peinent à se remplir dans le secteur, un centre bourg avec de nombreux commerces alimentaires, et un marché hebdomadaire, un magasin de producteurs au milieu de nulle part, sinon d'une zone saturée par la circulation, ne ramènera en rien le potentiel agricole de la zone.
- Le dossier met en exergue la saturation de la station d'épuration de Montgazon, mais surtout l'impossibilité de la rivière l'Yaigne de recevoir de nouveaux apports.
D'ailleurs, dans les documents de l'enquête publique pour l'agrandissement de l'entreprise CSR SA (Raison) de Domagné cette précision est apportée :

« - 2016 : ville de Châteaugiron, permis d'aménager un lotissement Lann Braz 4. Compte tenu de l'éloignement du projet par rapport au site industriel de CSR (plus de 8 km), il n'y aura pas d'effet cumulé sur les aspects faune/flore, zones humides, bruit et circulation. En revanche, les eaux usées de ces nouvelles habitations seront traitées par la station d'épuration intercommunale de Montgazon dont les eaux traitées rejoignent l'Yaigne (milieu récepteur du futur rejet de CSR). Toutefois, la capacité de la station d'épuration et l'autorisation de rejet ne seront pas modifiés, par conséquent l'acceptabilité du milieu récepteur restera similaire et il n'y a pas d'effet cumulé. »

- En ce qui concerne la faune et la biodiversité, il faut remarquer que l'activité agricole en cours a permis le bilan positif décrit dans les études. Dire que la situation dans une zone urbanisée serait meilleure est abusif, le rôle négatif attribué aux pratiques agricoles est choquant, le bénéfice/risque devrait être analysé, entre autres la production d'une alimentation abondante et de qualité. De plus, la quasi-totalité de la surface est cultivée en agriculture biologique.
Si en référence aux études faite en ville de RENNES, il est affirmé que la faune s'en sort mieux qu'en campagne, il ne faut pas négliger qu'en zone pavillonnaire, chaque maison héberge un ou plusieurs chats, qui ne manqueront pas d'exercer leurs instincts de chasseurs dans cette zone.
- En ce qui concerne la situation délicate sur la circulation, engendrée par l'arrivée du Lycée à Chateaugiron au dépend de Janzé et de la population de ce lotissement, je pense que beaucoup voudront éviter les embouteillages en prenant la D 234, qui les amènera à prendre le bus « Rennes Métropole » à Nouvoitou, ou à se diriger vers Rennes en passant par Vern sur Seiche déjà très encombré, la population augmentant également à Nouvoitou. Les autorités de Chateaugiron ont déjà sollicité la Conseil Départemental pour faire de la D 234 le second contournement de leur ville. La dénaturaison de cette zone rurale sera totale.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces remarques.

Pelhâte Gérard